

Le 25 septembre 2020

Chers parents et tuteurs légaux,

Avec l'annonce de la santé publique aujourd'hui quant à un resserrement des mesures de santé pour la région de Winnipeg, la DSFM croyait important de vous garder au courant. La santé et le bien-être des élèves et du personnel sont primordiaux pour la Division scolaire franco-manitobaine. En ce temps de crise sanitaire, la DSFM est d'autant plus vigilante à assurer un environnement sécuritaire dans toutes ses écoles et au bureau divisionnaire.

Voici un rappel des directives élaborées dans le [Guide de la rentrée pour les parents et les gardiens](#) qui seront suivies en cas de confirmation d'un cas lié à la COVID-19, d'une éclosion ou de retraçage de possibles contacts dans l'une des écoles.

- Santé publique Manitoba procurera aux écoles dont certains élèves seraient affectés, une lettre type à partager avec les parents, le personnel et les élèves.
- Toutes autres communications aux parents et tuteurs légaux seront prises en charge par Santé publique Manitoba.
- Le retraçage des gens qui seraient susceptibles d'avoir été en contact avec le « cas confirmé » sera aussi effectué par la santé publique; ceci à l'aide des cohortes préétablies.
- La santé publique pourrait :
 - Contacter les élèves, les familles ou les membres du personnel qui auraient pu être de près en contact avec un cas confirmé (ou probable) et les informer s'ils doivent s'auto-isoler et s'auto-surveiller. Aussi, la santé publique pourrait déterminer le « quand » du retour à l'école;
 - Réquisitionner les documents, les horaires, etc., identifier les cohortes, les membres du personnel et les visiteurs qui auraient pu être en contact avec le cas confirmé;
 - Offrir d'administrer des tests aux contacts du cas confirmé;
 - Évaluer si une fermeture partielle ou complète de l'école doit se faire.

La DSFM voit aux procédures suivantes :

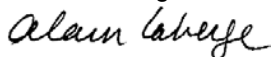
- Fermer les endroits fréquentés par la personne contaminée;
- Faire un nettoyage accru dans les locaux ciblés;
- Garder une liste des visiteurs pour au moins 21 jours afin de faciliter le retraçage;
- Assurer une communication efficace avec les parents et gardiens. Retrouvez les dernières mises à jour sur la COVID-19 au site Web DSFM : <https://bit.ly/DSFMcMAJ>.

Bien que la DSFM s'applique à promouvoir et suivre les consignes d'hygiène et de santé lorsque les élèves sont dans les écoles et les autobus, il est évident que les élèves ont aussi une vie à l'extérieur de l'environnement scolaire et à cet égard, nous comptons sur la vigilance et l'appui de tout un chacun pour minimiser les risques de transmission externe. Pour ce faire, des gestes qui semblent anodins, comme porter le masque, se nettoyer les mains, pratiquer la distanciation sociale et faire la vérification des symptômes de façon quotidienne, permettent de réduire les risques de transmission.

Nous comprenons qu'avec cette pandémie, notre quotidien est chamboulé et à cet égard, la DSFM vous remercie de votre collaboration.

Veuillez agréer, chers parents et tuteurs légaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,



Alain Laberge

/am